



## Jusqu'où la Conférence des Présidents d'Université ira-t-elle ?

En septembre 2017, la Coordination des universités de recherche intensive française (Curif) qui regroupe 18 universités s'était permise de revendiquer d'émerger au programme budgétaire « Recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires » qui finance exclusivement les EPST au lieu de revendiquer une augmentation du programme « Formation supérieure et recherche universitaire » qui finance les universités sous prétexte qu'elles gèrent les Unités Mixtes de Recherche au même titre que les organismes. Cette revendication a été reprise l'année suivante par la Conférence des Présidents d'Université (CPU). En octobre 2017, l'ex directrice générale de l'ANR, Pascale Briand, avait demandé lors d'un colloque organisé par l'association, Qualité de la Science, la disparition des organismes nationaux de recherche sans être contredite par Thierry Coulon, le conseiller pour la recherche et l'enseignement supérieur du Président de la République. En mars 2018, le jury Idex a prolongé de deux ans la période probatoire des Idex PSL et Saclay, conditionnant l'obtention de l'Idex à l'adoption de règles de gouvernance strictes. Le Président de l'Idex devra posséder le droit de véto sur les budgets et les recrutements des établissements composant l'Idex. Comment les organismes de recherche à travers la gouvernance des UMR pourraient-ils échapper à ce droit de véto ? En février 2019, la Ministre de l'ESRI a accédé à la demande de la Curif pour que les chercheurs les plus cités au classement de « Clarivate Analytics » indiquent leur université de rattachement en première affiliation au lieu de leur organisme afin de gagner des places ...dans le classement de Shanghai. Le 19 mars au colloque de la CPU, le président de l'AMU (Aix Marseille Université) a déclaré « attendre de la loi de programmation sur la recherche un repositionnement des universités », et « compter sur mes collègues présidents qui sont dans les groupes (les trois groupes de travail de la loi de programmation) pour veiller à ce que les universités apparaissent comme de véritables opérateurs de recherche. Ce qui est le cas ». Comme si cela ne suffisait pas, le président de la CPU a émis l'idée « que les universités créent des postes de chercheurs avec les fonds d'appels à projets ».

Les présidents d'université ne se gênent plus, la territorialisation de l'ESR autour des regroupements appelés « Université de recherche intensive » fait d'eux des féodaux sur leur territoire. Les organismes nationaux de recherche anémisés financièrement ne sont plus en capacité d'impulser des politiques de recherche. Ils sont réduits au rôle de coordinateurs de programmes décidés par le Ministère et d'agences de moyens aux politiques décidées au niveau des sites. La décision de la Ministre donne l'espoir à certains présidents d'université de s'approprier les personnels des organismes qui représentent 30% de l'emploi scientifique du secteur public de recherche. La Ministre a déjà amorcé le processus avec la disparition programmée au 1<sup>e</sup> janvier 2020 de l'Institut français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (Ifsttar) dans la future université dite de recherche intensive Gustave Eiffel. Université qui se définit comme nationale puisqu'elle absorbe un organisme présent sur 9 sites.

Les liens étroits entre organismes de recherche et l'enseignement supérieur existent depuis la création des organismes, plus de la moitié des laboratoires des universités françaises sont des laboratoires associés aux organismes de recherche. Mais contrairement aux universités, les organismes assurent leurs missions sur l'ensemble du territoire national et sont à même de coordonner leur politique scientifique au niveau national et international. Les restructurations en cours qui mettent en concurrence les sites les uns avec les autres empêchent toute coordination nationale de la part des universités. La France a besoin de préserver et développer son potentiel de recherche publique, les organismes de recherche en sont les seuls acteurs nationaux. Leur qualité est reconnue internationalement et ils sont attractifs pour les chercheurs du monde entier. Les dissoudre dans la politique de site ne peut qu'affaiblir les capacités de recherche du pays, et in fine se retourner contre les universités elles-mêmes.

Face à la gravité de la situation, le Comité national de la recherche scientifique se réunit le 4 juillet en session extraordinaire. Le SNTRS-CGT soutient cette initiative et invite les instances des autres organismes nationaux de recherche à s'y associer.